

Déjà cinq semaines de détention «provisoire» pour les inculpé-e-s de Labège !

Le 14 novembre dernier à Toulouse, une dizaine de personnes ont été interpellées au cours de la rafle menée par une centaine de gendarmes mobiles dans sept lieux d'habitation, et quatre d'entre elles sont depuis incarcérées à la maison d'arrêt de Muret.

Ils et elles sont, avec une autre jeune femme, poursuivis pour «participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destruction ou de dégradations de biens» ; «violence commise en réunion sans incapacité» ; «dégradation ou détérioration du bien d'autrui commise en réunion». Des chefs d'inculpation très lourds, au regard des faits qui leur sont imputés, et pour lesquels ils et elles nient toute participation – l'action réalisée à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Labège, le 5 juillet dernier, par une dizaine de personnes qui ont déversé des excréments sur des bureaux et des ordinateurs, et laissé sur les lieux des tracts dénonçant à juste titre l'accentuation de la répression à l'encontre des mineur-e-s.

Depuis, quatre des personnes inculpées demeurent ainsi détenues sans que l'on sache pour combien de temps encore, et alors que le soutien matériel (argent, livres, vêtements, courrier) qui leur avait aussitôt été apporté est resté bloqué en tout ou partie pendant des semaines, de façon à les couper du monde extérieur et à faire pression sur elles pour les faire craquer. Par ailleurs, des prélèvements de leur ADN ont été effectués **contre leur gré** pendant leur garde à vue – le refus qu'elles y ont toutes opposé leur vaudra un procès le 9 mai prochain –, et le tribunal prétexte attendre le résultat de ces prélèvements pour les maintenir en détention en se gardant d'avancer la moindre date concernant leur libération.

La situation des «inculpé-e-s de Labège» rejoint en fait celle de nombreuses autres personnes placées en détention «provisoire» dans diverses geôles françaises pendant des mois et des mois (dernièrement à Paris et à Nantes). Les innombrables lois sécuritaires votées depuis une dizaine d'années – et appliquées en particulier à l'encontre d'une certaine jeunesse criminalisée sous les étiquettes «ultra-gauche» ou «mouvance anarcho-autonome» – permettent en effet à l'Etat français de s'asseoir désormais en toute légalité sur la «présomption d'innocence» censée être à la base de sa justice, créant un véritable délit d'opinion dans un silence presque parfait.

La solidarité montrée aux personnes qui se trouvent jetées dans le collimateur policier et judiciaire fait de plus facilement l'objet d'une répression violente. D'imposantes forces de gendarmerie mobile ont par exemple encerclé la manifestation organisée à Toulouse le 17 décembre en soutien aux «inculpé-e-s de Labège» en voulant disperser brutalement ses quelque 200 participant-e-s après les avoir soumis-e-s à un contrôle d'identité.

Que cette manifestation ait malgré tout et heureusement pu se tenir un peu plus tard prouve combien il est important de ne plus laisser faire.

Libération et arrêt des poursuites pour les «inculpé-e-s de Labège» et d'ailleurs !

Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux – antirep86@free.fr
Collectif liberté pour les inculpé.e.s du 15 novembre Toulouse : nonalepm@riseup.net
*CODELIB (Comité de défense des libertés fondamentales contre les dérives sécuritaires) St-Nazaire :
codelibsaintnazaire@gmail.com*
Collectif Contre Les Abus Policiers, Bordeaux <http://clap33.over-blog.com/>
Caisse de solidarité Montpellier
Les amis de l'égalité, Blois, <lesamisdelegalite@free.fr>
Soif d'utopie - Tours -
Emancipation, tendance intersyndicale anticapitaliste et anti autoritaire, <http://www.emancipation.fr>

*Soutien financier pour les frais de justice et la cantine en prison : envoyez vos chèques
à l'ordre de «Maria», CAJ, c/o Canal Sud, 40 rue Alfred-Duméril, 31400 Toulouse.*